

CODEX ALIMENTARIUS COMMISSION



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

CX/FICS 21/25/3 Add.1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES

Vingt-cinquième session

En ligne, 31 mai – 8 juin 2021

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES PORTANT SUR LE TRAVAIL DU CCFICS

(Rapport de l'OIE)

Contribution de l'Organisation mondiale de la santé animale à la vingt-cinquième Session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires

1. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) souhaiterait remercier la Commission du Codex Alimentarius et le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) pour lui avoir donné l'opportunité de participer au processus d'élaboration de leurs normes.
2. L'OIE et le Codex Alimentarius participent régulièrement aux activités à caractère normatif de l'autre organisation pour garantir l'instauration d'une approche intégrée des actions de normalisation qui couvrent la totalité de la chaîne alimentaire. Il est important de faire adopter par l'OIE et par le Codex une approche conjointe de l'action normative dans certains domaines essentiels afin de garantir une harmonisation appropriée des textes normatifs et des recommandations tout en évitant les lacunes, les chevauchements ou la duplication des efforts consentis dans les activités normatives.

Participation de l'OIE aux travaux du CCFICS

3. Des représentants de l'OIE ont participé aux réunions suivantes du Codex :
 - Groupe de travail électronique sur l'élaboration d'orientations du Codex pour la certification électronique dématérialisée ; ce travail est étroitement lié au projet STDF (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce) relatif à la certification vétérinaire électronique dont l'OIE assure la gestion (voir point y afférent ci-dessous) ;
 - Groupe de travail électronique et physique sur l'élaboration d'orientations du Codex afin d'évaluer et d'utiliser les dispositifs d'assurance par des tiers ;
 - Groupes de travail électroniques et physiques sur l'élaboration d'orientations du Codex relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments.

Travaux de l'OIE recoupant ceux menés par le CCFICS

Septième Plan stratégique (2021 - 2025)

4. Afin de préparer le 7^e Plan stratégique couvrant la période 2021 - 2025, l'OIE a amorcé un dialogue avec ses Membres, ses partenaires et ses équipes pour définir les attentes pour le futur. Le 7^e Plan stratégique a pour ambition de s'inspirer de l'intention et du succès des objectifs stratégiques passés.
5. Le 7^e Plan stratégique identifie cinq domaines d'intérêt stratégique pour répondre efficacement aux défis identifiés pour les années à venir : (i) l'expertise scientifique, (ii) la gouvernance des données, (iii) la réponse aux besoins des Membres, (iv) la collaboration avec les partenaires et (v) l'efficacité et l'agilité. Certains domaines cibles s'inscrivent dans la prolongation de la stratégie précédente, tandis que d'autres répondent à de nouveaux défis spécifiques. Pour chacun de ces domaines cibles, un objectif général à long terme est défini et articulé en objectifs stratégiques, correspondants à des sujets prioritaires spécifiques
6. Le 7^e Plan stratégique (2021 - 2025) sera adopté par l'Assemblée mondiale des Délégués au cours de la 88^e Session Générale à venir.

Certification vétérinaire électronique

7. De 2018 à 2020, l'OIE a été en charge d'assurer la gestion de la mise en œuvre du projet « Élaboration d'un cadre régissant la facilitation de la certification vétérinaire électronique pour les échanges internationaux sur la base d'un système de guichet unique » financé par le STDF (STDF/PG/609)¹.
8. L'objectif de ce projet est de collecter des informations détaillées sur l'avancement de la mise en œuvre de la certification vétérinaire électronique SPS et les défis qui lui sont associés. Ce projet s'articule autour de quatre piliers regroupant (1) l'identification des moteurs et des difficultés particulières en matière de mise en place de la certification vétérinaire électronique, (2) la description des caractéristiques de base des systèmes de certification vétérinaire électronique actuellement en service, (3) l'analyse de la certification électronique dans d'autres domaines SPS, et (4) les recommandations.
9. Le projet poursuivra trois objectifs :
 - Objectif 1: l'élaboration et la réalisation d'études au niveau national dans onze pays (cinq pays en voie de développement et six pays industrialisés), y compris des visites sur place dans les pays en voie de développement.
 - Objectif 2: une analyse des travaux pertinents en cours au sein d'autres organisations internationales, dont le Codex et la CIPV, en rapport avec la certification sanitaire et phytosanitaire.
 - Objectif 3: l'élaboration de recommandations.
10. Le rapport final de STDF est disponible sur le site web de l'OIE via le lien suivant : [F-Veterinary_certification.pdf \(oie.int\)](https://www.oie.int/fr/ressources/publications/STDF-Veterinary-certification.pdf)
11. L'OIE est en train d'examiner ce rapport ainsi que d'autres informations pertinentes afin de définir un plan pour assurer le suivi de l'avancement du projet dans ce domaine.

Projet d'Observatoire de l'OIE

12. Si l'élaboration de normes sanitaires est une mission centrale de l'OIE, l'Organisation a décidé qu'elle devait également examiner de quelle manière elles sont mises en œuvre.
13. En mai 2018, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a adopté la Résolution n°36 recommandant la création par les Pays membres d'un Observatoire sur la mise en œuvre des normes de l'OIE.
14. Grâce à l'Observatoire, l'OIE sera mieux à même de déterminer l'efficacité et les possibilités d'application de ses normes, afin de proposer des solutions aux Pays membres. Les résultats attendus sont une mise en œuvre plus efficace des normes de l'OIE et d'aider l'OIE à élaborer des orientations plus stratégiques pour ses activités de renforcement des capacités.
15. Afin d'explorer des solutions potentielles pour la conception de l'Observatoire, l'OIE a conclu une collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en juillet 2018, pour obtenir une analyse des principales caractéristiques de la mise en œuvre des normes de l'OIE ainsi qu'une revue des mécanismes actuels sur lesquels reposent la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des normes de l'OIE. L'étude menée par l'OCDE a débouché sur un rapport qui a été publié en février 2020 et qui est accessible via le lien suivant : <http://oe.cd/study-oie>.
16. Sur la base des recommandations émises par l'OCDE, l'OIE a préparé une feuille de route pour préparer la mise en service de l'Observatoire. Le déploiement de la feuille de route a débuté en 2020, avec le lancement d'une phase pilote.
17. La phase pilote a pour finalité de tester divers aspects de la création de l'Observatoire de l'OIE, tels que l'approche méthodologique, la collecte et l'analyse de données et leur visualisation. À cet égard des études préliminaires à petite échelle appelées « prototypes » sont en cours. Ces prototypes sont centrés sur un nombre limité de normes de l'OIE et de Membres dans le but d'en savoir plus sur la façon dont nous pouvons explorer les données accessibles à l'OIE afin de comprendre les processus de mise en œuvre élaborés par les Membres et de mener des investigations sur les diverses difficultés que les Membres doivent affronter en mettant en œuvre les normes de l'OIE.
18. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le site web de l'OIE en suivant le lien suivant : <https://www.oie.int/fr/normes/presentation/observatoire-de-loie/>

¹ Le projet STDF peut être consulté en suivant le lien suivant : <http://www.standardsfacility.org/PG-609>.

Le Processus PVS de l'OIE et la Stratégie de renforcement des capacités

19. Programme phare de l'OIE, le processus PVS de l'OIE a été un véritable succès au cours de la dernière décennie. Au total, 141 Pays membres (19 pour le PVS aquatique) se sont engagés activement en demandant une mission d'évaluation PVS par l'OIE, parmi lesquels 125 ont également eu recours à l'étape suivante consistant en une mission d'analyse des écarts PVS par l'OIE, et 81 ont sollicité une mission de suivi du processus PVS par l'OIE, dont 2 pour le PVS aquatique. L'engagement a également été fort dans les activités de soutien ciblé du processus PVS de l'OIE, se caractérisant notamment par 77 missions PVS d'identification de la législation vétérinaire et 21 missions PVS de laboratoire.
20. L'OIE poursuit l'élargissement et l'examen des activités liées au Processus PVS de l'OIE sous leur forme actuelle dans le cadre de l'évolution de ce processus et pour en améliorer l'efficacité dans le contexte actuel de la pandémie. En 2020, l'OIE a confié à un cabinet de consultants indépendant la réalisation d'une évaluation externe détaillée des réussites et des défaillances du Processus PVS. Les recommandations qui en découlent serviront de guide à l'évolution de ce processus. Sont en cours de développement et en phase pilote des formations des pays à distance sur l'orientation du Processus PVS et un ensemble d'outils pour soutenir la conduite d'une auto-évaluation par les pays, un nouveau contenu spécifique sur les sujets prioritaires (par exemple, la rage et la peste porcine africaine) lors des missions d'évaluation PVS ainsi que diverses options pour la tenue à distance d'ateliers d'analyse des écarts PVS et de planification stratégique et pour la conduite de missions PVS de laboratoires et de missions d'identification de la législation vétérinaire.
21. En termes de soutien ciblé, 34 ateliers de rapprochement IHR (Règlement sanitaire international) de l'OMS / PVS rassemblant des acteurs du secteur de la santé animale et de la santé publique ont été mis en place, visant à identifier des domaines nécessitant une meilleure collaboration reposant sur l'approche « Une seule santé ». Le programme d'appui à la législation vétérinaire PVS a renforcé l'accent sur la résistance aux agents antimicrobiens, et collabore avec la FAO et l'OMS sur un projet global pour la mise au point et le pilotage, par la Tripartite, d'un outil d'évaluation de la législation en matière de résistance aux agents antimicrobiens qui repose sur le concept « Une seule santé ». À la suite de la publication des [Recommandations de l'OIE sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires](#) en 2018 et des [Lignes directrices de l'OIE pour le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires](#) en 2019, des projets pilotes venant en appui à l'intégration des paraprofessionnels vétérinaires au marché du travail destinés aux vétérinaires ont été lancés et il est prévu de mener des actions de sensibilisation à l'échelle infra-régionale et nationale concernant l'insertion professionnelle effective des paraprofessionnels vétérinaires, incluant le soutien de facteurs favorables tels qu'une législation, une réglementation et une formation appropriées. Des travaux sur les nouveaux soutiens et outils ciblés destinés aux partenariats publics et privés ont également été initiés.
22. Il y a de plus en plus d'éléments de preuve de l'impact mondial majeur du processus PVS sur le renforcement des Services vétérinaires nationaux dans des domaines aussi variés que l'amélioration des financements gouvernementaux et de donateurs, la clarification des structures de gouvernance et de la coordination nationale, l'amélioration de la collaboration intersectorielle, et l'amélioration des systèmes de surveillance de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, de contrôle des maladies, d'interventions d'urgence, de contrôle aux frontières, de sécurité sanitaire des aliments, des laboratoires, d'éducation, de législation et de bien-être animal. Afin de mieux documenter l'impact et de faciliter le partage des données du processus PVS collectées durant les missions, l'OIE lance actuellement une numérisation complète du processus PVS. Dans un premier temps, un système d'évaluation PVS est en cours d'élaboration pour capturer les informations-clés extraites des rapports d'évaluation PVS et de les intégrer dans une base de données centralisée, standardiser la collecte d'informations et de faciliter le suivi des progrès réalisés par les pays. Le système d'évaluation PVS sera connecté à une nouvelle base de données d'experts PVS.

Le système mondial d'information sanitaire de l'OIE

23. Le système mondial d'information sanitaire (WAHIS) fait intrinsèquement partie du mandat confié à l'OIE, et constitue un outil vital pour ses 182 Membres. WAHIS établit la confiance par la transparence et la communication à propos de la situation des maladies animales dans le monde en temps opportun. WAHIS permet de collecter et de diffuser des données sur les maladies animales d'importance épidémiologique sévissant tant chez les espèces domestiques d'animaux aquatiques et d'animaux terrestres que dans la faune sauvage, et est déterminant pour diffuser au niveau international l'information portant sur des événements zoonosaires, y compris sur ceux causés par des agents pathogènes zoonotiques. Depuis 2016, l'OIE s'est lancé dans un processus de modernisation du système d'information zoonositaire existant échelonné sur dix ans. Grâce à cette modernisation, la configuration de la plate-forme sera complètement repensée, intégrant l'approche transdisciplinaire et holistique en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données couvrant non seulement les maladies animales, mais aussi la santé publique. Cette nouvelle plate-forme est désignée sous le nom de « OIE-WAHIS ».

24. OIE-WAHIS sera doté d'un système plus rapide, plus intuitif, plus facile à utiliser et enrichi de nouvelles fonctionnalités, parmi lesquelles une analyse étendue des données, des requêtes de données personnalisables et des capacités de cartographie et de visualisation de données cartographiques avancées. Les tableaux de bord nationaux dynamiques, interactifs et ergonomiques disposeront de capacités analytiques intégrées et permettront l'extraction de données et leur chargement dans différents formats (pdf, Excel, CVS ou images par exemple). La création d'interconnexions avec d'autres bases de données nationales et régionales grâce à l'interopérabilité servira à appuyer cette démarche. Des initiatives entre les régions sont déjà en cours.
25. La première phase du nouveau système a été lancée le 9 mars 2021. Elle portait sur la configuration de l'application, la notification immédiate et les rapports de suivi, la formation des utilisateurs, la page d'accueil et l'aide en ligne, la gestion des rapports, les tableaux de bord, l'interface publique, le cycle de développement, les rapports semestriels, le GIS et la cartographie. La fourniture d'une nouvelle application WAHIS alerts et d'une interopérabilité de base est prévue avant la fin du premier semestre 2021. D'autres lancements sont prévus pour améliorer les fonctionnalités existantes.
26. Il est prévu que d'autres fonctionnalités importantes de l'outil OIE-WAHIS portant sur les rapports annuels, les rapports annuels facultatifs concernant des maladies non listées de l'OIE affectant la faune sauvage, les rapports locaux, l'interface santé publique faune sauvage et les évolutions additionnelles soient déployées au cours du second semestre de 2021 et au-delà. Il reste à confirmer les dates précises de leur lancement.

Plateforme de formation de l'OIE

27. Depuis 2008, plus de 150 ateliers de formation ont été organisés par l'OIE dans le monde entier dans le but de répondre aux besoins des Services vétérinaires des Pays membres. Le nombre de demandes de formation et l'évolution de la pertinence des thèmes de formation ont conduit l'OIE à repenser ses angles d'approche en matière de formation. À ce jour, un certain nombre d'actions ont été menées.
 28. La plateforme de l'OIE pour la formation des Services vétérinaires (la plateforme de formation de l'OIE) a été lancée en septembre 2018, sur la base d'un consortium formé avec l'OIE, ses Centres de référence et ses partenaires pour mettre à profit leur vaste expertise technique et pédagogique afin de produire et de développer des programmes de formation de qualité. Cette plateforme de formation de l'OIE est le mécanisme par lequel les futures activités de formation de l'OIE, que ce soit en personne ou en ligne, sont coordonnées. Un portail de formation de l'OIE est opérationnel depuis la mi-2020, et a été utilisée par plus de 4 000 participants.
 29. La constitution d'un cadre de formation axé sur les compétences a également été lancé aux fins de l'organisation de futures formations à l'intention des Membres selon un approche cohérente et globale, s'appuyant sur 15 ensembles de compétences de base en conformité avec les normes et lignes directrices de l'OIE relatives aux animaux aquatiques et terrestres. Le catalogue électronique de l'OIE, qui est composé de modules de formation et d'un matériel pédagogique nouveaux ou existants, est basé sur ce cadre de formation. L'OIE s'est fixé la mission de développer 15 modules électroniques par an, en commençant par des e-modules relatifs au leadership des Services vétérinaires, au commerce, à la préparation et à la capacité de réaction aux situations d'urgence, et au partenariat.
 30. Par cette nouvelle approche et comptant sur le soutien de ses Centres collaborateurs et de ses partenaires, l'OIE va bâtir un système de formation professionnelle plus robuste pour fournir des programmes de formation adaptés au besoin, avec comme objectif global l'amélioration de la gouvernance vétérinaire dans le monde.
-